



1, Chemin du désert
86350 Usson du Poitou

Carrière "Les Grandes Côtes"

Communes de Saint-Martin-le-Mault (87) et Bonneuil (36)

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

- **Renouvellement de carrière**
(Rubrique ICPE 2510-1)
- **Installations de premier traitement**
(Rubrique ICPE 2515-1)
- **IOTA**
(Rubriques IOTA 2.1.5.0, 3.2.2.0 et 3.2.3.0)

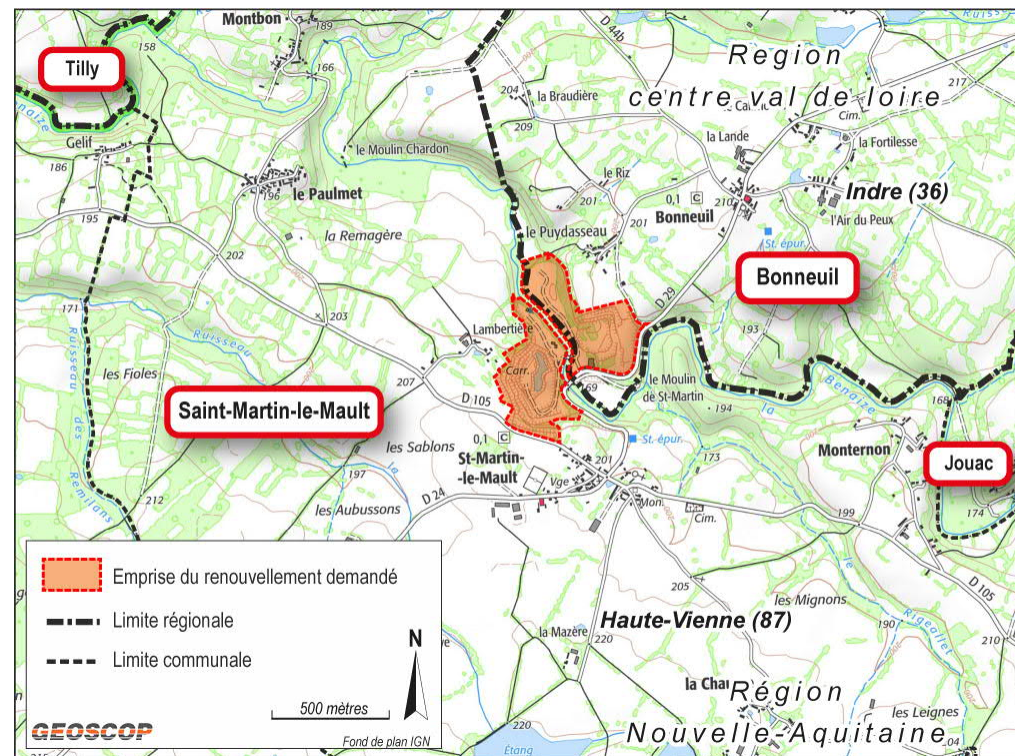
Document n°3a : Note de présentation non technique

Sommaire

- I. LE PROJET DE RENOUVELLEMENT
- II. LES CHIFFRES CLES
- III. L'EXPLOITATION
- IV. DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL
- V. LA REMISE EN ETAT

3
3
4
5
6

La carte suivante indique l'emprise de la carrière actuelle demandée en renouvellement sur la carte IGN.



Les coordonnées du site (centres des excavations actuelles pris en référence) sont les suivantes :

Commune	Axe	Coordonnées Lambert 93	Coordonnées Lambert 2
Saint-Martin-le-Mault	X	562 803	513 724
	Y	6 586 803	2 152 519
Bonneuil	X	563 069	513 986
	Y	6 586 956	2 152 671

I. LE PROJET DE RENOUELEMENT

La société CARRIERES IRIBARREN exploite la carrière "Les Grandes Côtes" sur les communes de Saint-Martin-le-Mault (87) et Bonneuil (36).

La demande de renouvellement de carrière, permettant d'assurer la pérennité du site, est rendue nécessaire car son arrêté inter-préfectoral du 24 septembre 2007 ne l'autorise à extraire des matériaux sur la commune de Bonneuil que jusqu'au 5 novembre 2020. Au terme de ce délai, il restera du gisement à exploiter au sein de la carrière.

Les réserves estimées sur le secteur de Bonneuil correspondent à une trentaine d'années d'exploitation. C'est pourquoi le pétitionnaire demande un renouvellement et un approfondissement complémentaire de la fosse, au sein du périmètre actuellement autorisé, jusqu'à la cote +108m NGF.

Le projet a pour but :

- ✓ d'assurer la production de granulats de bonne qualité pour le marché local et régional,
- ✓ de réceptionner les déchets inertes issus des chantiers locaux afin de les valoriser en remblayant partiellement l'ancienne fosse de Saint-Martin-le-Mault dans le cadre de son réaménagement,
- ✓ de maintenir les emplois locaux directs et indirects.

Ainsi la société CARRIERES IRIBARREN sollicite, au titre de la réglementation ICPE, **le renouvellement de l'autorisation d'exploiter la carrière dite "Les Grandes Côtes"** sur les communes de Saint-Martin-le-Mault et Bonneuil.

II. LES CHIFFRES CLES

Emprise du site	
Régions :	Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire
Départements :	Haute-Vienne et Indre
Communes :	Saint-Martin-le-Mault et Bonneuil
Lieu-dit :	Les Grandes Côtes
Sections cadastrales :	Saint-Martin-le-Mault : 0A ; Bonneuil : 0B
Superficie totale :	24ha 99a 07ca dont 11ha 65a 81ca sur Saint-Martin-le-Mault et 13ha 33a 26ca sur Bonneuil
Superficie d'extraction :	Saint-Martin-le-Mault : l'ancienne fosse n'est plus exploitée depuis 2010 ; Bonneuil : 5,7 ha environ.

Extraction de matériaux	
Matériaux à extraire :	Gneiss
Profondeur sollicitée* :	Saint-Martin-le-Mault : +150 / +145 m NGF ; Bonneuil : +108 / +103 m NGF
Volume exploitable :	Environ 4 870 000 tonnes
Production maximale :	300 000 tonnes par an
Production moyenne :	170 000 tonnes par an
Durée :	6 phases de 5 ans (30 ans)
Mode d'exploitation :	- abattage de la roche par tirs de mines, extraction en fosse par fronts successifs de 15 mètres de haut ; - pompage de l'eau en fond de fouille et décantation avant rejet dans le milieu naturel ; - remblayage partiel coordonné de l'ancienne fosse de Saint-Martin-le-Mault.
Remblayage :	Par des déchets inertes et les stériles d'extraction et de traitement
Produits fabriqués :	Granulats pour voiries, terrassements, bétons et routes

* Les cotes en italique correspondent aux cotes de fond des puisards créés pour le pompage des eaux d'exhaure.

Installations de premier traitement	
Puissance des installations :	1 170 kW

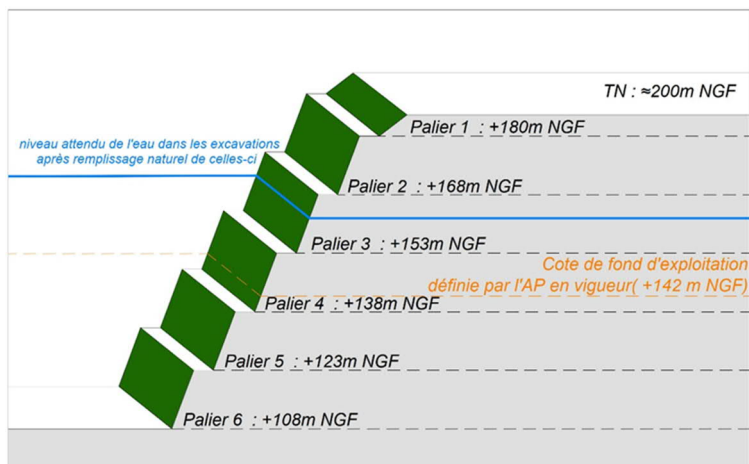
Remise en état	
Création de deux plans d'eau par ennoyage des fosses exploitées en extraction sur les communes concernées ;	
Aménagement de la ripisylve sur la rive gauche de la Benaize afin d'améliorer la protection de la rivière ;	
Remplacement de la haie de Thuyas à l'entrée de la carrière pour une meilleure intégration paysagère ;	
Création de cavités favorables à la nidification du Faucon pèlerin ;	
Reboisement d'une plateforme afin de reconnecter les massifs boisés situés autour du site.	

III. L'EXPLOITATION

Les conditions et méthodes d'exploitation seront similaires à l'actuel.

Le massif rocheux est abattu par des opérations de tirs de mines à l'aide d'explosifs. L'extraction sera réalisée dans une fosse par paliers successifs de 15 mètres de hauteur et banquettes résiduelles de 2 à 5 mètres de large.

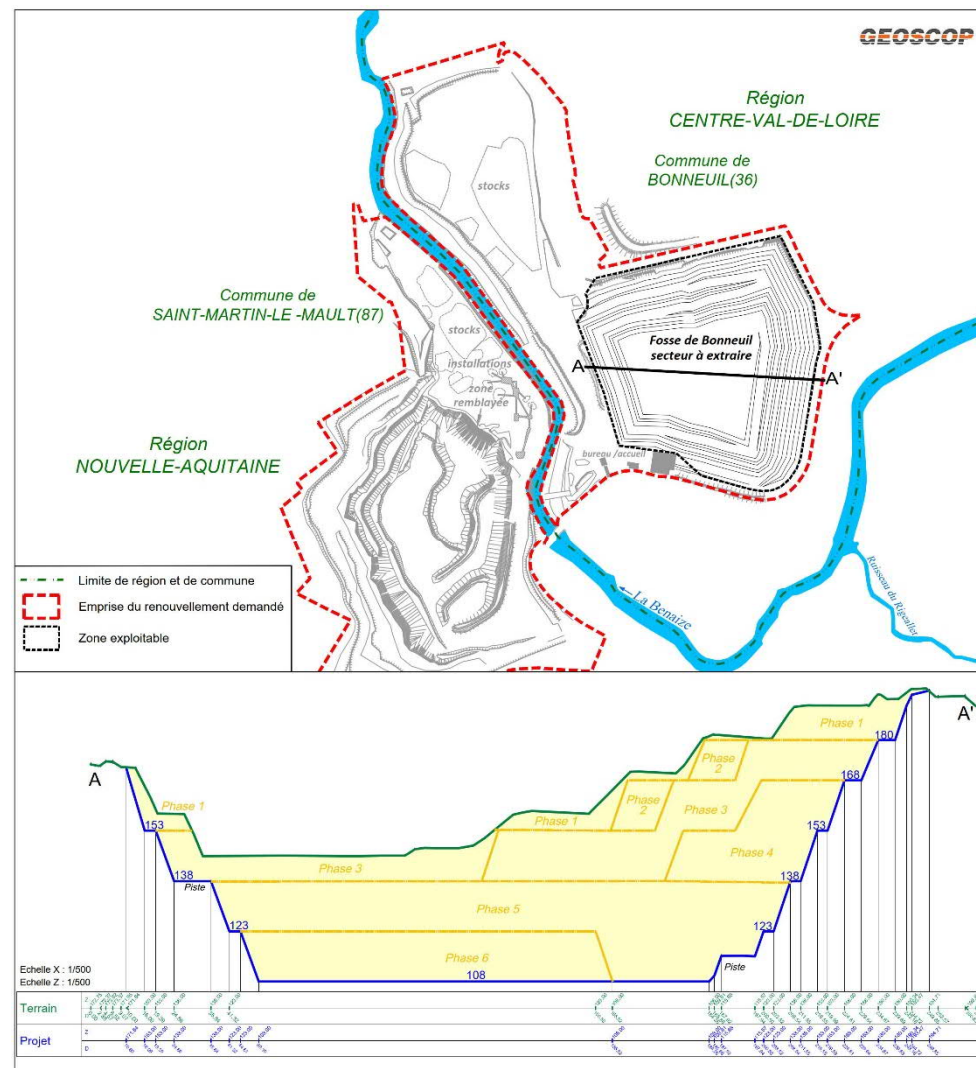
Le profil schématique des fronts de la fosse de Bonneuil objet de la demande de renouvellement et d'approfondissement est représenté ci-dessous :



Le traitement du matériau brut est effectué par l'intermédiaire d'un concasseur mobile situé au sein de la fosse en exploitation. Le matériau ainsi réduit est ensuite dirigé vers l'installation de traitement pour le broyage et le criblage en différentes fractions granulométriques du gneiss extrait. Une installation de lavage complète le dispositif.

Comme à l'actuel, le site recevra des matériaux inertes extérieurs, utilisés pour le remblayage partiel et la remise en état progressive de l'ancienne fosse de Saint-Martin-le-Mault.

L'accès au site sera inchangé depuis la RD 29 sur la commune de Bonneuil.



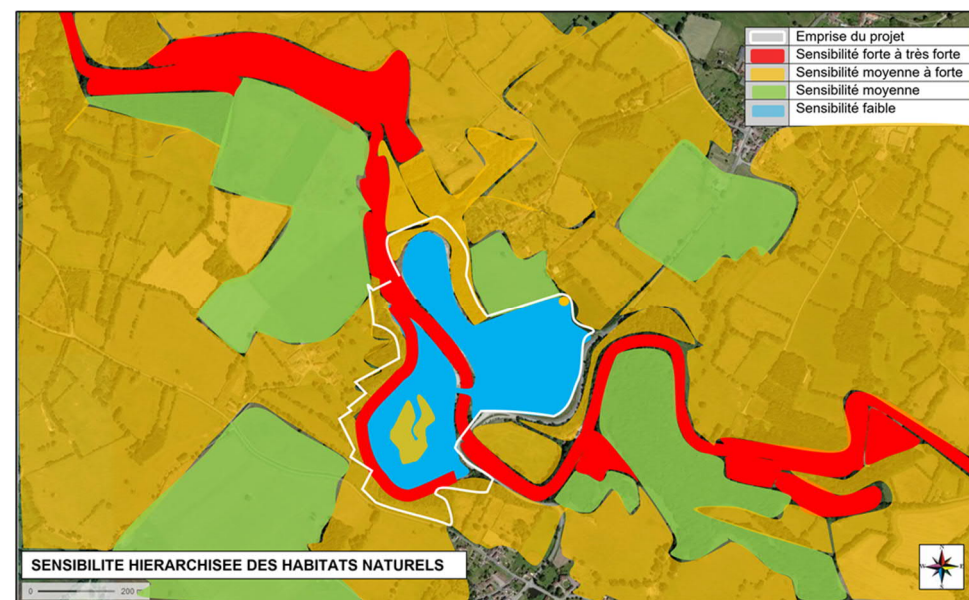
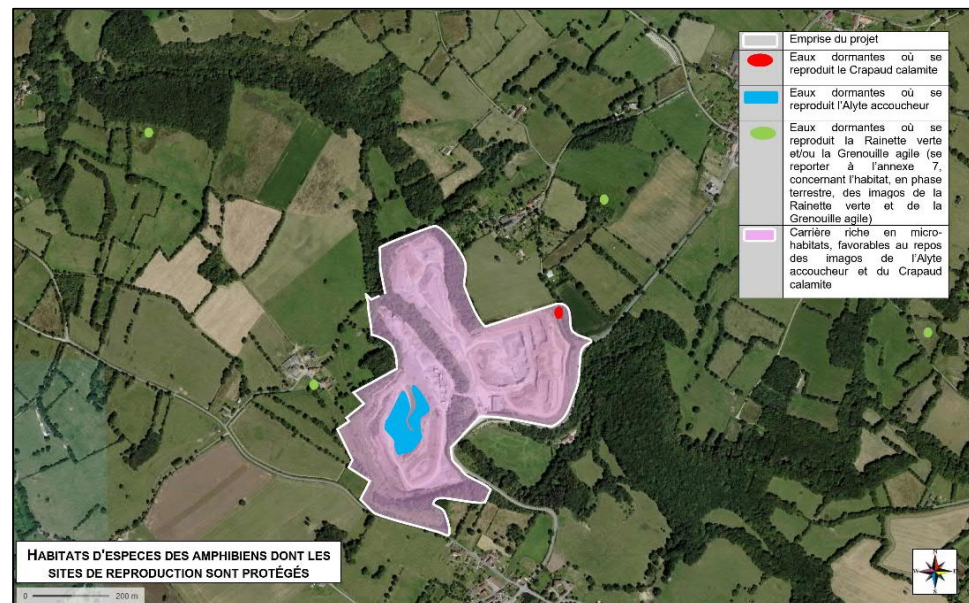
IV. DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Le projet de renouvellement de la carrière s'insère dans :

- ✓ Un environnement humain assez peu sensible :
 - on trouve une densité de population relativement faible dans un environnement agricole,
 - il n'y a aucun établissement recevant du public accueillant des populations sensibles dans un rayon de 1 km autour de l'emprise considérée de la carrière,
 - la carrière est excentrée des activités touristiques.

- ✓ Un milieu hydrologique sensible :
 - la rivière "la Benaize" traverse l'emprise du site de la carrière,
 - la commune de Saint-Martin-le-Mault est répertoriée dans l'Atlas des Zones Inondables de la Haute-Vienne,
 - la carrière exploite une formation très peu perméable sans enjeu sur la ressource en eau.

- ✓ Un milieu naturel peu sensible :
 - le projet de renouvellement concerne des terrains remaniés d'une carrière existante d'ores et déjà ceinturée de merlons périphériques,
 - le secteur est éloigné des zones de protection du milieu naturel (ZNIEFF, zones Natura 2000, Parc Naturel, sites classés et inscrits, ...),
 - des espèces et habitats d'espèces d'intérêt ont été identifiés sur le site notamment au niveau de la Benaize et de l'ancienne fosse de Saint-Martin-le-Mault (bassin de fond de fouille et sur un front de taille). Cependant ces secteurs ne seront pas exploités,
 - les enjeux environnementaux sont faibles après mesures d'évitement et de réduction.



V. LA REMISE EN ETAT

Les conditions de remise en état sont détaillées au sein du document n°2.

La remise en état finale en fin d'exploitation consistera en :

- ✓ l'élargissement de la ripisylve le long de la rive gauche de la Benaize afin d'améliorer la protection de la rivière et de la faune associée,
- ✓ le remplacement de la haie de Thuyas à l'entrée de la carrière par des essences locales, plus appropriées pour l'intégration du site dans le paysage local,
- ✓ la création de cavités favorables à la nidification du Faucon pèlerin sur les fronts de l'ancienne fosse de Saint-Martin-le-Mault,
- ✓ la plantation d'arbres pour reconnecter les massifs boisés situés autour du site.

Cette remise en état (milieux naturels et plans d'eau) a pris en compte les observations de toutes les personnes concernées consultées : propriétaires, mairie, experts biologiques, ... Le projet retenu est donc un projet mixte présentant divers milieux.

Suite à l'arrêt du pompage d'exhaure quelques mois avant l'arrêt définitif de la carrière, l'eau commencera à monter au sein des deux excavations résiduelles (de l'ordre de quelques mètres environ).

La remise en état à long terme entraînera la constitution de 2 plans d'eau situés dans la fosse de Bonneuil et dans l'ancienne fosse de Saint-Martin-le-Mault.

Un déversoir sera prévu allant de chaque plan d'eau vers la Benaize afin de canaliser toute montée des eaux jusqu'au niveau des plateformes entourant ces mêmes plans d'eau.

Les principes de la remise en état projetée sont présentés de manière synthétique sur les plans ci-contre.



Remise en état
en fin d'exploitation

Remise en état
à long terme

